

Vous rêvez de travailler dans un cadre exceptionnel, avec une équipe dynamique et dans une collectivité en plein essor avec des projets d'investissements d'opérateurs internationaux du tourisme : Rejoignez les Equipes des Deux Alpes, Top 10 des stations internationales françaises et de haute montagne jusqu'à 3.600 m d'altitude, 175 agents, budget : 40 M€.

La commune de LES DEUX ALPES, au cœur du massif de l'Oisans, aux portes du Parc National des Ecrins, environ 2000 habitants, surclassée 35000.

Située à approximativement une heure (70 Kms) de Grenoble Alpes Métropole, elle bénéficie d'une réelle attractivité grâce à sa qualité de vie et à la présence d'un important tissu économique. La ville mène un projet en matière de sécurité et de tranquillité publique. Pour cela elle s'appuie sur son équipe de Police Municipale (6 policiers) pour mettre en œuvre les orientations définies par l'équipe municipale, par une police de proximité et du quotidien en lien étroit avec la Gendarmerie (dont la brigade est située sur son territoire) et par le développement de la vidéoprotection.

le Maire recrute:

Un Agents de Police Municipale

Placé sous l'autorité du responsable du service de la Police Municipale, vous serez chargé(e) d'accomplir les missions suivantes :

- Prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :
 - Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du Maire.
 - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.
 - Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la Route.
 - Prendre les mesures appropriées pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre.
 - Surveiller la sécurité aux abords des écoles.
 - Préparation et encadrement des manifestations publiques en concertation avec les partenaires socio-économiques.
 - Surveillance pédestre, VTT et motorisée de la voie publique et des espaces naturels.
 - Surveillance des fermetures des débits de boissons et des établissements de nuit.
 - Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires ;

Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

Compétences requises

- Communication exemplaire avec la population locale et touristique.
- Transmission régulière d'informations au responsable de service et au Maire.
- Ecrits judiciaires et administratifs.
- Echanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux.
- Relations avec l'ensemble des services : contacts réguliers avec les services techniques, le service d'urbanisme, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sport et animations...
- Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, la Préfecture, l'Equipement, les services judiciaires, les affaires sociales, les services des douanes, les services de secours (PGHM, SAMU, pompiers...)
- Relations ponctuelles avec les acteurs locaux de la vie économique et le milieu associatif.
- Sens de l'écoute, du dialogue et du travail en équipe.
- Discrétion et devoir de réserve.
- Disponibilité et force de proposition.
- Bonne condition physique.
- Aptitude à la résistance aux basses températures et au climat montagnard.
- Connaissance de l'outil Informatique.

Conditions d'exercice :

- Temps de travail : 100%
- Service composé de 5 agents (à terme de 7 agents) de police municipale, 1 ASVP titulaire et des renforts contractuels en saison hivernale.
- Services de nuit, week-end et jours fériés en période touristique uniquement.
- Port d'armes des catégories B6, B8 et D2.
- Respect de la déontologie.
- Observation des consignes.
- Titulaire du permis B.
- Maîtrise des gestes techniques de protection et d'intervention.
- Aptitude à la maîtrise de soi lors de la gestion des situations conflictuelles.
- Connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères très appréciée (anglais, italien...)

Statut

Agent de catégorie C de la filière police – Grade de gardien titulaire à brigadier-chef principal.

Rémunération

Conditions statutaires et primes (IAT – ISMF).

Avantages :

- Chèques déjeuners
- 13eme mois
- Comité des Œuvres Sociales
- Amicale du personnel (avantages sur les activités sportives et culturelles)
- Mutuelle et maintien de salaire
- Accompagnement à la recherche d'un logement

Adressez votre candidature à :

Monsieur le Maire Des Deux Alpes
Mairie de Les Deux Alpes
48 Avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES
recrutements@mairie2alpes.fr